

---

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT  
Genève

---

# LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE 2008

**RÉSULTATS À L'EXPORTATION APRÈS  
LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE:  
Quelques Tendances et Perspectives**



NATIONS UNIES  
New York et Genève, 2008

## Chapitre 2

# LES RÉSULTATS DE L'AFRIQUE À L'EXPORTATION APRÈS LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE: L'AGRICULTURE

Le présent chapitre analyse l'évolution de la situation de l'agriculture – et en particulier des exportations agricoles – en Afrique à la suite de l'adoption de politiques de libéralisation du commerce dont l'un des objectifs était de susciter une évolution des prix relatifs et des ressources en faveur du secteur des biens exportables.

Deux grandes mesures de libéralisation devaient avoir un impact positif direct sur l'agriculture en général et les exportations de produits agricoles en particulier: la baisse de la fiscalité afin d'aligner les prix à la production sur les prix mondiaux, et la promotion du développement des marchés privés d'intrants et de produits («parvenir au juste prix»). Dans le cadre de cette libéralisation, les offices de commercialisation de même que les subventions concernant divers intrants, tels que les engrais et les insecticides, ont été supprimés. En outre, le secteur devait également bénéficier de politiques macroéconomiques telles que la réduction de taux de change surévalués et la création d'un environnement macroéconomique plus stable, qui devaient permettre aux exportateurs d'accroître leur part du marché mondial, ce qui devait les encourager à produire davantage et donc à exporter encore plus.

### A. Production et exportations agricoles

L'agriculture n'a pas été épargnée par le ralentissement économique mondial de la fin des années 70, qui a frappé les économies d'Afrique subsaharienne. Toutefois, l'amélioration des conditions macroéconomiques a permis, à partir du milieu des années 90, une reprise du taux de croissance du secteur qui est passé de 2,3 % par an pendant les années 80 à 3,8 % entre 2001 et 2005 (Banque mondiale, 2008b). Toutefois, cette amélioration ne se reflétait pas dans plusieurs indicateurs de performance.

La contribution de l'agriculture à la production totale de l'Afrique subsaharienne n'a en règle générale pas varié depuis 1980: en 2006, elle s'établissait à environ 19 % du PIB, soit au même niveau qu'en 1980, alors que dans les économies d'Asie de

l'Est et du Sud Est, elle a fortement diminué au cours de la même période du fait de la progression du secteur manufacturier. Depuis 2000, l'Afrique subsaharienne est ainsi devenue la région du monde en développement où la part de l'agriculture dans le PIB est la plus élevée (graphique 12), ce qui traduit l'absence de transformation structurelle.

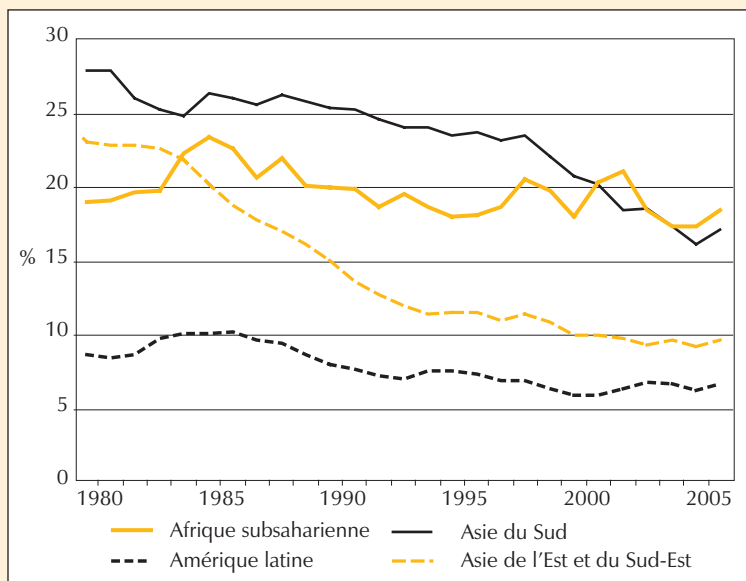
La valeur de la production agricole de l'Afrique subsaharienne est restée stable entre 1995 et 2000 alors que la valeur nominale des exportations agricoles a légèrement fléchi, revenant de 16,6 milliards de dollars à 14,7 milliards, avant de se redresser pour s'établir à 25,3 milliards en 2006 (CNUCED, 2008b). Toutefois, par rapport aux fortes augmentations de la valeur des exportations agricoles des pays d'Amérique latine et d'Asie de l'Est et du Sud Est (graphique 13), l'augmentation est plutôt modeste.

Cette faiblesse relative de la croissance de la valeur des exportations agricoles de l'Afrique subsaharienne tient à deux facteurs. Tout d'abord, l'augmentation de la production agricole depuis 2000 n'a pas été générale. Bien que les exportations aient quelque peu augmenté, la part de la région dans les exportations mondiales est restée relativement faible, et les exportations sont devenues le fait d'un petit nombre de pays. Au cours de la période 2002-2005, trois pays (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire et Ghana) ont assuré à eux seuls environ 56 % des exportations totales. Ensuite, l'Afrique subsaharienne reste dépendante des exportations de produits de base traditionnels tels que le café, le coton, le cacao, le tabac, le thé et le sucre<sup>4</sup>. En valeur, les produits de base occupaient la première place des exportations en 2000 et c'était toujours le cas en 2005, même si les produits concernés n'étaient plus les mêmes (seul le coton figurait parmi les trois principaux produits d'exportation en 2000 et en 2005). Surtout, en 2005, le nombre de pays exportateurs des quatre principaux produits avait diminué (voir tableau 6).

En volume, les exportations de ces produits traditionnels n'ont cessé d'augmenter à partir du milieu des années 90, et si cette augmentation ne s'est traduite par une hausse en valeur qu'après 2000, c'est en raison de la faiblesse des cours sur les marchés mondiaux. De plus, les cours étaient extrêmement volatils et, jusqu'en 2002 environ, en diminution<sup>5</sup>. Au cours des années 70, 80 et 90, la volatilité des termes de l'échange des exportations des pays d'Afrique subsaharienne a été environ deux fois plus élevée que pour les exportations des pays d'Asie de l'Est et près de quatre fois plus élevée que pour les exportations des pays industrialisés (CNUCED, 2003a).

Cette dépendance persistante à l'égard des exportations de produits de base traditionnels tient également à l'incapacité de la région à pénétrer sur de nouveaux marchés, tels que l'horticulture et les aliments transformés<sup>6</sup>, qui présentent une forte élasticité revenu et sur lesquels les pays industrialisés et les grands pays en

**Graphique 12**  
Part de l'agriculture dans le PIB



Source: CNUCED, 2008a.

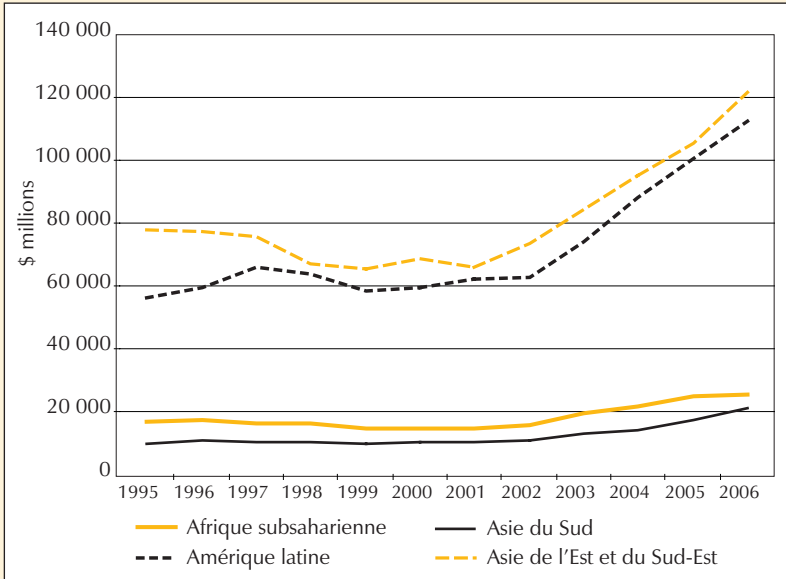
développement appliquent des taux de protection moins élevés (CNUCED, 2003a).

Au cours de la période 2000-2005, aucun pays d'Afrique n'a figuré parmi les 20 principaux exportateurs de produits comestibles transformés alors que l'on y trouvait des pays comme l'Argentine, le Brésil, le Mexique, l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande. L'Afrique du Sud, qui était le principal exportateur africain de ces produits, détenait moins de 1 % du marché mondial et Maurice, qui était le deuxième exportateur d'Afrique, ne figurait qu'à la 59e place avec à peine 0,2 % de part de marché. Dans le cas des produits semi transformés, l'Afrique du Sud était le seul pays d'Afrique subsaharienne à figurer parmi les 20 premiers exportateurs pour la période 2000-2005, et aucun pays d'Afrique subsaharienne ne figurait parmi les principaux exportateurs de produits transformés (OCDE, 2008a).

Néanmoins, les exportations se sont quelque peu diversifiées bien que lentement. Certains pays ont ainsi accru leur part du commerce international de produits horticoles, mais seul l'Afrique du Sud, avec une part de marché de 2,3 %

Graphique 13

Valeur des exportations agricoles, de l'Afrique subsaharienne et d'autres régions en développement<sup>a</sup>



Source: CNUCED, 2008a.

a Exportations totales de produits de base, en valeur, hors combustibles, minerais et métaux.

en moyenne, faisait partie des 20 premiers exportateurs en 2000-2005 tandis que le Maroc, qui figurait parmi ce groupe en 1985-1990, a vu sa part revenir à juste un peu plus de 1 % en 2000-2005. Deux autres pays d'Afrique, la Côte d'Ivoire et le Kenya, exportent des quantités considérables de produits horticoles, mais ne contrôlent que moins de 1 % du marché mondial (OCDE, 2008a). Ces dernières années l'Éthiopie, le Ghana, l'Ouganda et la Zambie ont augmenté la part de leurs exportations de produits horticoles, mais les volumes restent généralement faibles (sauf peut-être dans le cas du Ghana) par rapport aux exportations de produits de base traditionnels.

La part de l'Afrique dans les importations agricoles mondiales n'a cessé de diminuer entre 1985 et 2006, revenant de 5,4 % à 3,2 % sur la période. Cette baisse tient en partie au fait que le commerce mondial de produits agricoles n'est plus dominé par les produits traditionnels en vrac. Ces produits sont ceux qui enregistrent le plus faible taux de croissance à l'exportation, et leur part dans les

**Tableau 6**  
**Les quatre principaux produits d'exportations de l'Afrique**  
**subsaharienne en 2000 et 2005**

Rang	2000				2005			
	Produit	Nombre de pays	Valeur (en million de dollars)	Pourcentage des exportations totales	Produit	Nombre de pays	Valeur (en million de dollars)	Pourcentage des exportations totales
1	Café	22	788	8.6	Cacao	11	2 500	16.6
2	Coton	22	688	7.8	Coton	19	779	5.2
3	Tabac	13	628	7.1	Sucre	17	726	..
4	Thé	22	614	7.0	Vin	18	603	..

*Source: Organisation de coopération et développement économiques (OCDE, 2008a, p. 31).*

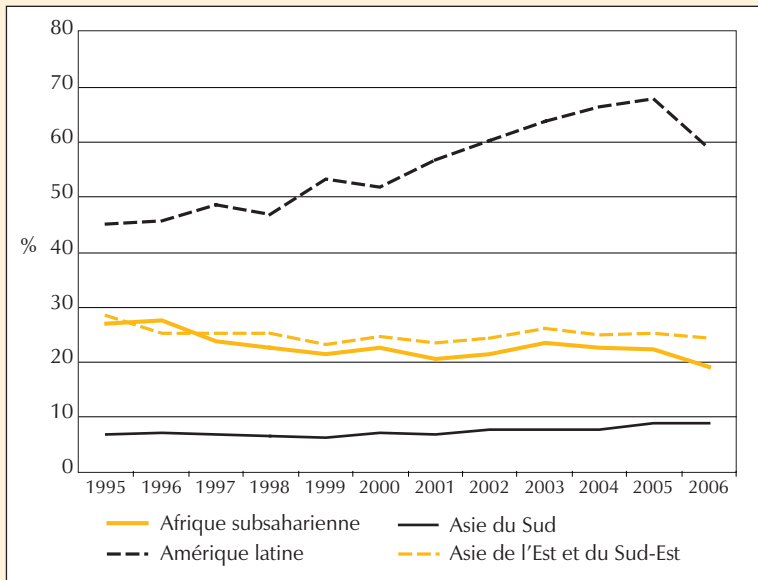
exportations agricoles totales a fortement baissé. En 2003 2005, la plupart des pays en développement dont l'économie était encore liée aux produits de base (et dont les deux tiers sont des pays africains) ont donc dû se battre pour maintenir leur part historique de marché. Au cours des vingt cinq dernières années, le commerce de produits horticoles et d'aliments transformés a progressé deux fois plus vite que celui des produits agricoles traditionnels en vrac et leur contribution à la croissance des exportations est désormais comparable à celle des produits non agricoles. De fait, le potentiel du continent en matière d'agriculture commerciale reste dans une très large mesure inexploité et dans la plupart des pays le secteur agro industriel est encore balbutiant (OCDE, 2008a).

La forte augmentation en valeur des exportations agricoles d'Asie de l'Est et du Sud Est et d'Amérique latine entre 1995 et 2006 s'explique par la place croissante des exportations à forte valeur. De plus, l'augmentation de la productivité et l'adoption de méthodes d'agriculture intensives se sont traduites par une augmentation sensible des exportations en volume des produits de base agricoles traditionnels. Les progrès technologiques qui avaient permis au cours des années 70 et 80 à certains exportateurs traditionnels d'Amérique latine et d'Asie de l'Est et à certains nouveaux exportateurs d'accroître leur productivité n'ont pour l'essentiel pas touché l'Afrique subsaharienne. La région n'a pas profité des gains de productivité concernant certaines cultures, notamment le maïs, le soja, la canne à sucre et le riz<sup>7</sup>. En revanche, ces gains de productivité, associés à une mécanisation plus importante, ont permis à des pays comme le Brésil et le Viet Nam d'accroître sensiblement leurs productions et de produire plus efficacement que les pays d'Afrique des produits tels que le cacao (Malaisie) ou le café (Indonésie et Viet Nam) (CNUCED, 2003a; et Havnevik *et al.*, 2007).

Ces divers facteurs ont contribué à la baisse régulière de la part de production agricole de l'Afrique subsaharienne qui est exportée, qui est revenue de 27 % en 1995 à légèrement moins de 20 % en 2005. Pour ce qui concerne les autres régions en développement, la part de production exportée de l'Amérique latine a fortement augmenté, passant de moins de la moitié à près des deux tiers, alors que celle des deux autres régions en développement n'a guère varié (graphique 14).

On peut donc dire que la libéralisation du commerce a eu un certain nombre d'effets positifs sur les exportations agricoles de l'Afrique. Tout d'abord, celles-ci ont quelque peu augmenté, même si l'augmentation en volume ne s'est traduite par une augmentation en valeur qu'après 2000 en raison de la faiblesse des cours. Ensuite, plusieurs pays ont diversifié leur production et se sont lancés dans les exportations de produits horticoles bien que leur part du marché mondial reste extrêmement faible. L'Afrique continue cependant pour l'essentiel d'exporter des produits de base traditionnels en vrac, et le gros de ces exportations sont le fait d'un plus petit nombre de pays.

**Graphique 14**  
Part de la production agricole qui est exportée



Source: CNUCED, 2008a.

Par ailleurs, la part des exportations agricoles dans l'économie n'a guère varié au cours de la période considérée et n'est supérieure à un cinquième du PIB que dans cinq seulement des 38 pays pour lesquels on dispose de données couvrant au moins vingt ans (Côte d'Ivoire, Ghana, Malawi, Seychelles et Swaziland). Aux Seychelles, la croissance des exportations agricoles a sensiblement augmenté pendant les années 90 et plus encore au cours de la période 2000-2006. Les quatre autres pays sont d'importants exportateurs de matières premières agricoles depuis les années 80. Dans deux autres pays également (Bénin et Madagascar), les exportations agricoles ont sensiblement augmenté depuis les années 80 et représentaient plus de 10 % du PIB sur la période 2000-2006 (Banque mondiale, 2007).

## B. Les raisons des résultats obtenus par l'Afrique en matière d'exportations agricoles

### 1. Le rôle de la libéralisation du commerce

Comme on l'a vu précédemment, en raison de son impact sur les prix relatifs des facteurs, la libéralisation du commerce devait se traduire par un accroissement de la production des biens exportables, c'est à dire une hausse des exportations et une modification de leur composition. Compte tenu de l'importance relative de l'agriculture en Afrique, on devait constater un accroissement des exportations agricoles et une certaine diversification, y compris en faveur des produits manufacturés (voir chap. 3 ci dessous).

La libéralisation du commerce a créé une structure des prix qui a contribué à certaines des évolutions positives mentionnées précédemment. Toutefois, si on examine de plus près certains des pays exportateurs de produits agricoles qui ont le mieux réussi, on constate que leur succès tient principalement, outre peut être la dévaluation du franc CFA, non pas simplement à la libéralisation du commerce mais à des efforts délibérés des autorités en faveur de l'agriculture.

Si la Côte d'Ivoire reste un important pays exportateur, c'est en raison des investissements considérables réalisés au cours des années 60 dans le cadre de la stratégie nationale de développement, fondée sur les cultures de rapport (café, cacao et bois), puis également, par la suite, sur des cultures d'exportation telles que la banane et l'ananas. En outre, après 1965, le Gouvernement a mis en œuvre une politique de diversification des cultures destinée, notamment, à accroître les recettes totales d'exportations et à encourager un secteur agro industriel dynamique



fondé sur les matières premières tirées des cultures commerciales locales. Cette politique s'est traduite par l'introduction de nouvelles cultures telles que le soja et la noix de cajou, et par le déplacement de certaines cultures, notamment l'ananas et le caoutchouc, afin d'en améliorer la qualité et la productivité (Traoré, 1990).

Les résultats du Ghana peuvent s'expliquer par des programmes spécifiques de promotion des exportations agricoles non traditionnelles telles que l'ananas, la noix de cajou, le poivre et la noix de karité. La hausse remarquable des exportations de cacao au cours des années 90, qui a fait suite aux très fortes baisses des années 80, ne tenait pas tant à de nouvelles plantations qu'au retour au Ghana de cacao précédemment exporté en contrebande vers la Côte d'Ivoire (Herbst, 1993). Les gouvernements successifs ont su résister aux pressions des donateurs qui souhaitaient la privatisation totale du système de commercialisation du cacao, de sorte que l'Office de commercialisation soutient toujours, bien que de façon limitée, le secteur. La hausse des exportations de cacao du pays depuis 2000 tient non seulement aux plantations réalisées au cours des années 90 mais également aux programmes mis en place par les autorités pour fournir des intrants (engrais, insecticides et pulvérisateurs) aux agriculteurs par l'intermédiaire de l'Office de commercialisation.

La dévaluation du franc CFA en 1994 a contribué à renforcer la compétitivité de l'ensemble des exportations de la zone. La hausse des exportations agricoles tient toutefois également à certains facteurs propres à chaque pays. Au Bénin, par exemple, la situation politique s'est stabilisée au cours des années 90 et à la fin de la décennie la crise du secteur financier provoquée par l'effondrement des principales banques commerciales avait été résolue. Ces facteurs, combinés à un accroissement des superficies consacrées à la culture du coton et à la mise en œuvre en 2002, avec le concours de la Banque mondiale, du programme de réforme du secteur cotonnier, ont contribué à soutenir les exportations de coton du Bénin ces dernières années<sup>8</sup>.

Au Malawi, l'augmentation de la production de maïs depuis la sécheresse de 2005 tient principalement au programme de subventionnement des engrais mis en place par les autorités. D'après les estimations officielles, la récolte en 2007 a été supérieure d'environ 70 % à la moyenne des cinq années précédentes et le pays est devenu un exportateur régional<sup>9</sup>. Toutefois, la pérennisation de l'augmentation de la productivité et de la production agricoles nécessitera l'adoption de mesures destinées à remédier aux divers obstacles qui existent du côté de l'offre.

Globalement, la libéralisation du commerce a eu un impact positif, bien que limité, sur l'agriculture en Afrique. Le secteur a fait l'objet d'une attention particulière ces derniers mois en raison de la crise des denrées alimentaires et de l'énergie, qui a annulé en partie le bénéfice de la hausse récente des cours des produits de base agricoles traditionnels. Par ailleurs, les fortes hausses des prix des denrées alimentaires de ces dernières années ont provoqué une crise mondiale qui a principalement frappé les pays à faible revenu et à déficit alimentaire (voir encadré 2). Le fait que la plupart de ces pays se trouvent en Afrique a conduit à se poser de graves questions sur l'impact de la libéralisation du commerce sur l'agriculture. La faiblesse persistante du secteur ainsi que des exportations agricoles de l'Afrique est examinée dans la section ci dessous.

## 2. Faiblesse de l'offre

Pour les partisans de la libéralisation du commerce, les exportations agricoles étaient freinées par des politiques inadaptées comme par exemple une fiscalité élevée, dont l'objectif était d'encourager la substitution des importations. Par conséquent, le simple fait d'éliminer ces obstacles et d'aligner les prix à la production sur les prix mondiaux tout en encourageant le développement de marchés privés pour les intrants et la production (c'est à dire parvenir «au juste prix») devait être suffisant pour accroître la production des produits exportés. On s'attendait donc à ce que le secteur bénéficie de politiques macroéconomiques destinées à réduire la surévaluation du taux de change ainsi que de la suppression des offices de commercialisation et de la création d'un environnement macroéconomique plus stable.

Ce diagnostic traduit cependant une compréhension seulement partielle de la situation, c'est à dire qu'il ne tient pas compte des problèmes structurels dont souffre l'agriculture en Afrique. En d'autres termes, si la libéralisation du commerce s'attaquait aux obstacles créés par les politiques suivies, elle ne s'est pas accompagnée de politiques sectorielles destinées à répondre aux problèmes d'offre qui ont empêché la région de tirer pleinement parti de son potentiel, et ce en dépit de l'amélioration des fondamentaux macroéconomiques.

Le secteur agricole est loin d'être homogène, que ce soit au niveau des pays ou des zones agroécologiques, et il existe dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne une multitude de relations de production et d'institutions chargées de l'agriculture. Toutefois, il est généralement admis que le rapport entre production et incitation par les prix est déterminé par l'influence qu'exercent les facteurs structurels et institutionnels – structures socioéconomiques et caractéristiques de l'infrastructure physique qui entravent le bon fonctionnement des marchés ruraux et urbains –

## Encadré 2. Augmentation des prix des denrées alimentaires et situation des pays à faible revenu et à déficit alimentaire net<sup>a</sup>

Les prix mondiaux des denrées alimentaires ont doublé au cours des trois dernières années et ont augmenté d'environ 85 % au cours de la seule année dernière (avril 2007 à avril 2008). Cette hausse, qui concerne pratiquement la totalité des principales denrées alimentaires destinées à l'homme comme à l'alimentation animale, s'est répercutée tout au long de la chaîne de valeur et de la chaîne d'approvisionnement ce qui a contribué à l'inflation par les prix et à l'insécurité alimentaire, en particulier dans les pays pauvres. Combinée à la hausse des prix des combustibles, elle a eu un impact négatif sur la balance commerciale des pays pauvres. Comme on peut le voir dans le tableau ci dessous, la facture de l'importation de céréales des pays à faible revenu et à déficit alimentaire a considérablement augmenté, les plus touchés en 2007-2008 devraient être les pays d'Asie et d'Afrique, dont la facture devrait être environ trois fois plus élevée qu'en 2002-2003. Selon les prévisions, au cours de la même période, le prix du riz devrait avoir plus que triplé et celui du blé presque triplé.

### Facture des importations de céréales des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, par région et par céréale (En millions de dollars)

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
					<i>Estimations</i>	<i>Prévisions</i>
	<b>14 025</b>	<b>15 792</b>	<b>18 825</b>	<b>18 028</b>	<b>24 749</b>	<b>38 696</b>
Afrique	6 501	7 088	8 372	8 369	10 297	17 892
Asie	7 014	8 050	9 767	8 900	13 498	19 277
Amérique latine et Caraïbes	308	380	407	468	594	898
Océanie	69	76	78	82	100	164
Europe	133	198	201	209	260	464
<b>Blé</b>	<b>762 7</b>	<b>802 8</b>	<b>814 10</b>	<b>589 10</b>	<b>083 14</b>	<b>705 22</b>
<b>Céréales secondaires</b>	<b>281 3</b>	<b>300 3</b>	<b>395 3</b>	<b>099 3</b>	<b>522 4</b>	<b>097 6</b>
<b>Riz</b>	<b>982 2</b>	<b>689 3</b>	<b>616 4</b>	<b>340 4</b>	<b>144 6</b>	<b>894 9</b>

Source: FAO, 2008b.

De nombreux pays d'Afrique sont devenus fortement dépendants des importations de céréales, en particulier au cours des vingt dernières années. Pour ces pays, l'augmentation des cours s'est traduite par une hausse des prix du pain et d'autres aliments de base et, partout en Afrique, les gouvernements ont dû mettre en œuvre diverses mesures pour atténuer cette hausse: augmentation considérable des subventions en faveur de la farine de blé (Égypte et Sénégal), suspension des taxes à l'importation (Côte d'Ivoire, Éthiopie, Libéria, République Unie de Tanzanie et Sénégal) ou interdiction d'exporter certaines céréales comme le maïs (République Unie de Tanzanie et Zambie), alors que le Malawi et la Zambie mettent en œuvre de vastes programmes de subventionnement des engrais et de semences de qualité afin d'accroître la production. Il est clair qu'à court terme certains pays d'Afrique auront besoin d'une aide d'urgence pour pouvoir faire face à la hausse des prix alimentaires et assurer la sécurité alimentaire de leur population. À

**Encadré 2 (cont.)**

moyen/long terme, ils devront toutefois s'attaquer aux facteurs structurels qui ne leur permettent pas de produire efficacement et mettre en place des conditions agroécologiques appropriées pour pouvoir répondre à une plus grande partie des besoins alimentaires de la population. Lorsqu'ils sont devenus indépendants, il y a une cinquantaine d'années, de nombreux pays africains étaient exportateurs nets de denrées alimentaires. La plupart d'entre eux sont devenus importateurs nets au cours des vingt dernières années, pour partie en raison d'investissements insuffisants dans l'agriculture, en particulier dans la recherche et le développement et les services de vulgarisation, et pour partie du fait de la disparition des institutions publiques (telles que les offices de commercialisation) qui soutenaient le secteur. Par ailleurs, en raison des mesures de subventions adoptées par les économies développées de marché, de nombreux pays importent des denrées alimentaires à faible coût ce qui pénalise la production intérieure. L'Afrique devra diversifier ses structures de production et ses exportations afin de réduire sa vulnérabilité aux fluctuations des prix des produits de base et à la détérioration des termes de l'échange (voir chap. 5).

*Source:* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et la culture, *Crop prospects and food situation* (juin/juillet 2008) et CNUCED, 2008b, «Le renouveau des produits de base au XXI<sup>e</sup> siècle».

- a On entend par pays à faible revenu et à déficit alimentaire les pays à déficit alimentaire dont le revenu annuel par habitant est inférieur au niveau utilisé par la Banque mondiale pour déterminer l'accès aux ressources de l'Association internationale de développement (1 575 dollars en 2004). Conformément aux principes directeurs et critères convenus par la Commission pour l'Afrique, ces pays devraient être prioritaires dans l'attribution de l'aide alimentaire. Tous les pays d'Afrique entrent dans cette catégorie à l'exception de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Gabon, de la Jamahiriya arabe libyenne et de la Namibie.

non seulement sur la productivité mais également sur la rentabilité. Les autres facteurs qui entravent la réaction de l'agriculture aux incitations sont: a) la faiblesse de la recherche et des services de vulgarisation agricoles; b) la faible productivité, due à l'emploi de moyens technologiques rudimentaires, c) le manque de crédits et d'intrants (y compris la terre et le travail); d) la division du travail entre hommes et femmes; e) l'offre limitée de biens de consommation de base et f) des risques élevés. Dans ce contexte, comme on le verra ci après, l'élasticité de la production totale et des exportations agricoles aux mesures introduites, y compris en matière de prix, ne saurait être importante, en particulier à court/moyen terme.

De fait, les données empiriques suggèrent qu'en raison de ces contraintes, la réponse globale de l'offre aux mesures d'incitation liées aux prix est beaucoup plus faible dans les pays à faible revenu (CNUCED, 1997a, 1998a)<sup>10</sup>. Toutefois, s'il existe un certain consensus au sujet du fait que les facteurs autres que les prix limitent la croissance de la production et de la productivité agricoles, il n'existe en revanche pas d'accord quant à la façon de les éliminer. Il n'y a pas non plus de consensus quant au fait de savoir si l'on peut trouver un équilibre entre les politiques destinées à éliminer ces contraintes et celles qui ont pour objectif de parvenir au «juste prix».

### (a) Réponse à court terme de l'offre<sup>11</sup>

L'un des moyens par lequel la production agricole a réagi aux incitations en matière de prix créées par les réformes économiques est par un surplus de production, c'est à dire la mise en culture de terre en friche ou en jachère, et une augmentation du travail ou par une offre accrue de biens de consommation<sup>12</sup>. C'est ce qui s'est passé dans des pays tels que le Ghana, Madagascar, le Mozambique et la République Unie de Tanzanie au début des programmes de libéralisation du commerce. Il s'agit toutefois pour l'essentiel d'une réponse ponctuelle étant donné que les ressources non utilisées, telles que la terre, sont limitées, et que leur utilisation est régie par un système traditionnel de propriété foncière qui peut ne pas permettre une mise en culture immédiate. Par ailleurs, des divisions complexes du travail entre hommes et femmes dans la plupart des communautés agraires déterminent l'activité des femmes ou les cultures dont elles peuvent s'occuper, ainsi que la répartition du revenu au sein du ménage.

Un autre type de réponse est la réaffectation des ressources en vue d'une plus grande efficacité, ce qui dépend de trois facteurs. Premièrement, le degré de capitalisation des opérations agricoles et la mesure dans laquelle il permet aux ménages de réorienter leur production, deuxièmement la volonté des ménages de répondre en partie à leurs besoins par leur propre production, ce qui dépend du degré d'efficacité des marchés ruraux de denrées alimentaires et troisièmement les rapports homme femme, qui déterminent dans quelle mesure le ménage peut réaffecter ses ressources.

Un troisième moyen d'accroître à court terme l'offre consiste à produire de manière plus intensive, que ce soit simplement en augmentant le travail ou par une combinaison du travail et d'autres variables, telle l'utilisation d'engrais organiques et chimiques. Toutefois, dans la plupart des pays d'Afrique, pour être durable, une intensification de la production suppose des moyens financiers accrus et donc une évaluation des risques, des possibilités de crédit, des qualifications et des mesures d'incitation appropriées. On a pu observer dans les pays africains au cours de la période de réforme une diminution, qui tenait à diverses raisons, de l'utilisation des intrants achetés tels que les engrais. La suppression des subventions s'était en effet traduite par une forte augmentation des prix alors que la disparition des offices de commercialisation avait provoqué un effondrement du système de distribution des engrais et une réduction de l'accès au crédit. Les offices de commercialisation non seulement fournissaient aux agriculteurs isolés de petites quantités d'intrants, mais aidaient les paysans pauvres à obtenir des crédits saisonniers garantis par les récoltes potentielles. Dans plusieurs pays le système s'est complètement effondré étant donné que le secteur privé était trop peu développé pour reprendre ces fonctions. De plus, il est possible que, du fait de l'état de délabrement des infrastructures

rurales, celles-ci n'étaient pas suffisamment rentables pour attirer des intervenants privés.

Concrètement, si les réformes telles que l'élimination des contrôles des prix, la réduction ou la suppression des subventions pour les engrais et la privatisation ont contribué à améliorer la discipline budgétaire dans la plupart des pays d'Afrique, leurs effets négatifs sur la production et l'exportation agricoles ont été loin d'être négligeables<sup>13</sup>.

### **(b) Investissement et croissance de la productivité**

Une fois levés les obstacles structurels à une réponse à court terme de l'offre, l'évolution à long terme de la productivité, de la production et des exportations dépend des investissements réalisés et des progrès technologiques. Dans les économies principalement agricoles, la principale source de financement de l'agriculture comme d'autres secteurs est l'excédent agricole net<sup>14</sup>. Toutefois, en Afrique, l'agriculture est à ce point sous capitalisée, avec pour conséquence faible productivité et pauvreté, que l'augmentation de la productivité et de la production implique nécessairement l'apport de ressources extérieures.

#### **Crédit**

Les données disponibles ne permettent pas de dire clairement si l'absence de titres de propriété foncière garantis liée à la multitude de systèmes de propriété qui existent en Afrique encourage ou au contraire décourage les investissements<sup>15</sup>. Toutefois, il est généralement admis que cette situation ne permet pas aux agriculteurs de se servir de leurs terres comme garantie afin d'obtenir des prêts d'une banque. Des prêteurs du secteur informel accordent souvent des prêts saisonniers selon différents mécanismes, qui prévoient pour l'essentiel l'achat des récoltes et à des taux usuraires, qui sont inadaptés aux investissements à long terme. Dans le passé, les petits agriculteurs avaient accès aux crédits auprès des offices de commercialisation ou des institutions financières publiques locales, même si tous et de loin n'étaient pas concernés. Ces sources de financement ont pour ainsi dire disparu avec la réforme du secteur financier mis en œuvre dans le cadre de la réforme plus générale vers l'économie de marché. Les banques de développement, dont certaines étaient insolvables, ont été fermées. Ces réformes n'ont pas entraîné une hausse de l'épargne ni un accès plus large au crédit dans les zones rurales, où les agences des banques commerciales ont été fermées (CNUCED, 1997b; Brownbridge et Gayi, 1999). Cette réduction de l'offre de crédit par le système formel et le fait que l'excédent agricole net était au mieux peu important voire nul ont pénalisé les investissements à court terme et à long terme dans l'agriculture.

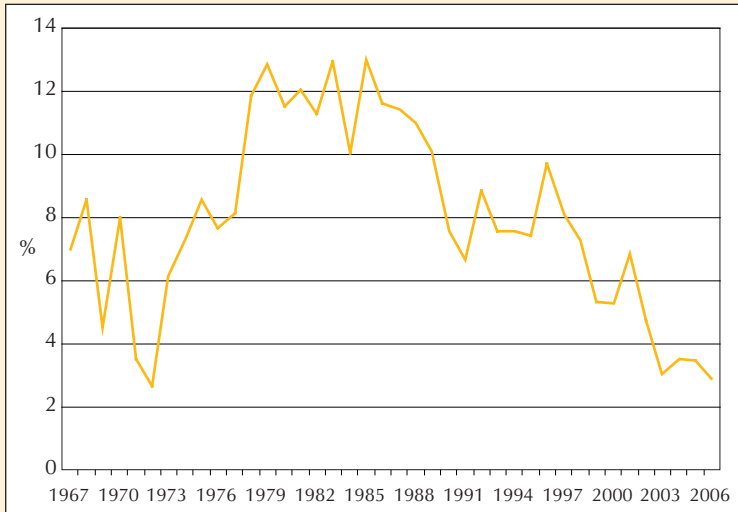
### Investissement public

Les réformes ont créé pour le secteur privé de nouvelles opportunités d'investissements dans des entreprises agricoles, mais la rentabilité de ces investissements reste très fortement liée aux investissements publics dans les infrastructures. L'amélioration des moyens de transport ruraux contribue au fonctionnement des marchés de produits et d'intrants et se traduit donc par une hausse des rendements réels. Les investissements dans l'eau potable, l'électricité, la santé et l'éducation non seulement améliorent la qualité générale de vie en milieu rural mais également entraînent une forte progression de la productivité agricole et une réduction importante du nombre de journées de travail perdues pour cause de maladie. La réduction des investissements publics pendant les réformes et l'insuffisance des infrastructures qui en a résulté ont constitué un obstacle au développement de marchés plus efficaces. En outre, du fait de la pénurie générale d'infrastructure sociales, l'agriculture n'a pas pu bénéficier des retombées de la libéralisation du commerce, qui n'a donc pas entraîné un accroissement des exportations agricoles.

La recherche agricole, qui détermine le rythme du progrès technologique, est en outre insuffisamment développée en Afrique subsaharienne. La petite taille des pays comme des centres de recherche, la dispersion et le taux élevé de rotation du personnel font qu'il n'a pas été possible de créer une masse critique de chercheurs et de techniciens. Cette situation s'explique également en partie par une mauvaise répartition des postes entre chercheurs, techniciens et personnel administratif dans les budgets de l'agriculture. Le plus souvent, le budget des systèmes nationaux de recherche agricole fait une place trop importante au personnel, au détriment du matériel et d'autres coûts opérationnels (Diouf, 1989) avec pour conséquence le fait qu'à l'exception notable du maïs (et plus récemment du manioc) la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ne disposent pas de technologies immédiatement applicables susceptibles, combinées à des incitations appropriées en matière de prix, de se traduire par une hausse sensible de la rentabilité des investissements.

La réduction de l'aide fournie par les donateurs, aussi bien bilatéraux que multilatéraux, en faveur de l'agriculture s'est traduite par une diminution des ressources disponibles pour traiter les problèmes du secteur: globalement, cet appui n'a cessé de diminuer pour revenir d'un maximum de 8 milliards de dollars au début des années 80 à 3,4 milliards de dollars en 2004. Cette baisse s'observe également en valeur relative: par exemple, la part de l'aide publique au développement (APD) consacrée à l'agriculture est revenue de 16,9 % en 1982 à à peine 3,5 % en 2004 et de 13 % à 3 % dans le cas de l'APD des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) (graphique 15). Les prêts de la Banque mondiale en faveur de l'agriculture en Afrique ont fortement diminué entre 1991 et 2000, passant de

**Graphique 15**  
**Part de l'aide publique au développement des pays membres du Comité d'aide au développement consacrée à l'agriculture, à la pêche et à la foresterie, 1967-2006**



Source: OCDE, 2008b.

419 à 123 millions de dollars, avant d'augmenter à nouveau pour s'établir à 295 millions en 2005 et à 685 millions en 2006 (Banque mondiale, 2008b). Au total l'APD en faveur de l'agriculture en Afrique est revenue de 3,2 milliards en 1988 à 1,2 milliard en 2004. Cette forte baisse, constatée depuis le début des années 90, s'explique par le peu de succès obtenu, mais également par une réorientation des prêts vers les réformes visant la libéralisation de l'économie (OCDE, 2008a).

La réduction de l'APD destinée à l'agriculture s'est souvent traduite par une contraction des investissements publics étant donné que dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne ces investissements étaient financés par des sources extérieures. Ils prenaient la forme de programmes intégrés de développement rural, à la mode à la fin des années 60 et au début des années 70, mais qui depuis sont en recul. Les données disponibles concernant 19 pays d'Afrique subsaharienne montrent que si les dépenses agricoles réelles ont augmenté rapidement au cours des années 60 et modérément pendant les années 70, elles ont stagné au cours des années 80 et au début des années 90 (CNUCED, 1998a). En fait, la part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture a diminué dans plusieurs pays d'Afrique pendant la période de mise en œuvre de réformes axées sur le marché



au cours des vingt dernières années (OCDE, 2008a). Par exemple, au Ghana, qui a été l'un des premiers pays à introduire des réformes, la part du budget consacré à l'agriculture est revenue de 10 % en 1983 à à peine 3,5 % en 1988<sup>16</sup>. Au Burundi, les réformes budgétaires, et notamment la privatisation des institutions financières, se sont traduites par une très forte contraction des crédits à l'agriculture, déjà faibles, en faveur du commerce et des échanges: ces crédits sont revenus de 2,5 % du total en 1980 1994 à moins de 1 % en 2003 2005 (Nzobonimpa et al., 2006).

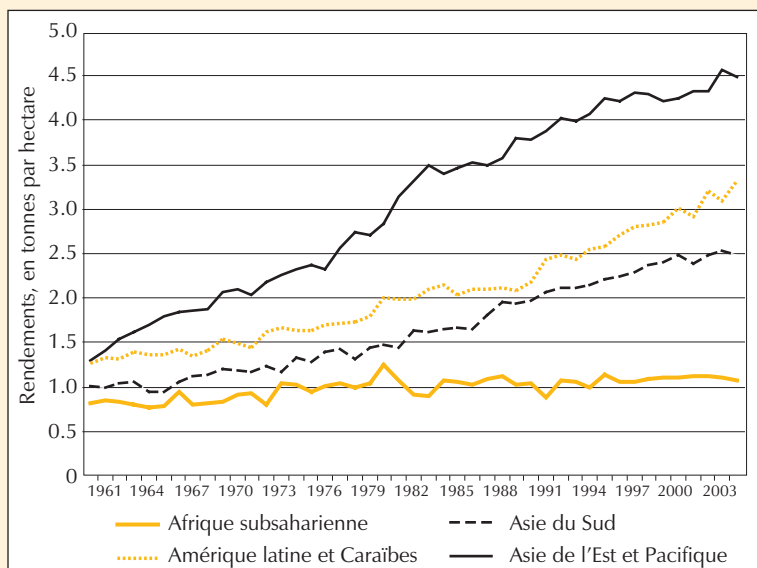
### *Faiblesse des rendements*

Au vu des divers indicateurs de productivité agricole et du degré d'utilisation des intrants modernes, il n'est guère étonnant que l'agriculture soit, en Afrique, en retard par rapport à d'autres régions en développement. Par exemple, en 2004, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a rapporté que l'Afrique disposait de la plus importante surface agricole par habitant dans le monde en développement, mais que c'était également dans cette région que la proportion de terres irriguées et la consommation d'engrais étaient les plus faibles (3,7 %<sup>17</sup> et 12,6 kg par hectare de terres arables, contre 22,7 % et 109,0 kg, respectivement, en moyenne pour l'ensemble des pays en développement) (Gayi, 2007: tableau 13.7).

Un quart seulement de la superficie cultivée en Afrique subsaharienne est planté de variétés modernes, que l'Asie a adoptées dès les années 60, et qui, quarante ans après, représentent environ 80 % des superficies cultivées en Asie du Sud et de l'Est. L'utilisation des engrais chimiques s'est développée dans toutes les régions en développement, à l'exception de l'Afrique subsaharienne. Étant donné qu'au cours des trente dernières années au moins 20 % de la croissance de l'agriculture des pays en développement tenaient à l'utilisation accrue d'engrais (Banque mondiale, 2008b)<sup>18</sup>, on comprend pourquoi l'agriculture ne s'est développée que lentement en Afrique subsaharienne où, depuis 1984, les rendements céréaliers stagnent aux environs de 1 000 kg par hectare de terres arables (graphique 16).

La productivité de la culture du cacao et du café – deux des principaux produits d'exportation traditionnels de l'Afrique – a été beaucoup plus élevée en Asie qu'en Afrique pendant la période 1961 2005, et l'écart de rendement entre les deux régions s'est sensiblement creusé au cours des dix dernières années (graphiques 17 et 18). Toutefois, pour des raisons inconnues, les rendements concernant le thé ont systématiquement été plus élevés en Afrique qu'en Asie au cours de la même période (graphique 19). Il semblerait donc qu'il n'y ait pas de raison propre à l'Afrique qui expliquerait pourquoi celle-ci devrait être condamnée à une faible productivité en ce qui concerne d'autres produits agricoles d'exportation. L'Afrique

**Graphique 16**  
**Rendement des cultures de céréales en Afrique subsaharienne**  
**et dans d'autres régions en développement**



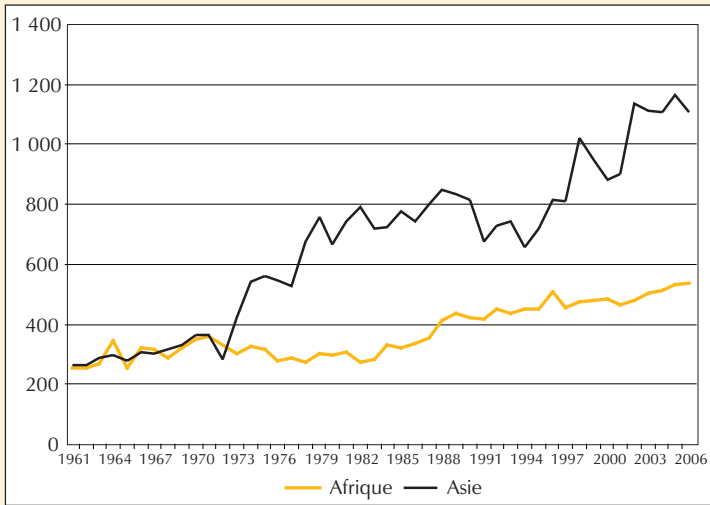
Source: FAO, 2008a.

pourrait atteindre des niveaux de productivité comparables à ceux d'autres régions en développement si elle en avait à la fois la volonté et les moyens.

Il semblerait que l'augmentation de la production agricole en Afrique à laquelle il a été fait référence précédemment tient à une meilleure utilisation des ressources existantes plutôt qu'à un accroissement de la productivité ou des investissements. Elle a également coïncidé avec la reprise des entrées de ressources et des importations. La libéralisation du commerce, et en particulier la réduction de la surévaluation du taux de change, a encouragé la production destinée à l'exportation et a atténué les pénuries de biens de consommation de base dans les zones rurales (CNUCED, 1998a). Toutefois, elle n'a pas été complétée par des politiques destinées à remédier aux principaux problèmes en matière d'investissement et de productivité, ce qui est essentiel à la croissance à long terme du secteur.

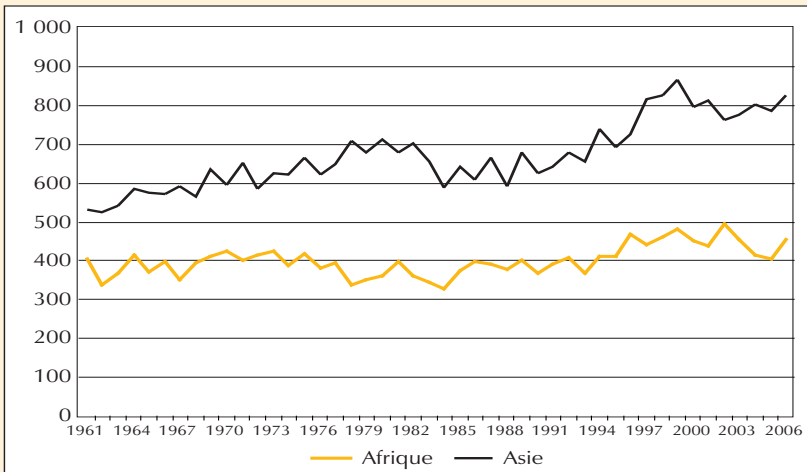
L'accroissement de la production et des exportations suscité par la libéralisation du commerce aurait été beaucoup plus important si cette libéralisation s'était accompagnée de mesures destinées à éliminer les obstacles structurels du secteur.

**Graphique 17**  
Rendement des cultures de cacao (en kg/ha)  
en Afrique et en Asie, 1961-2006



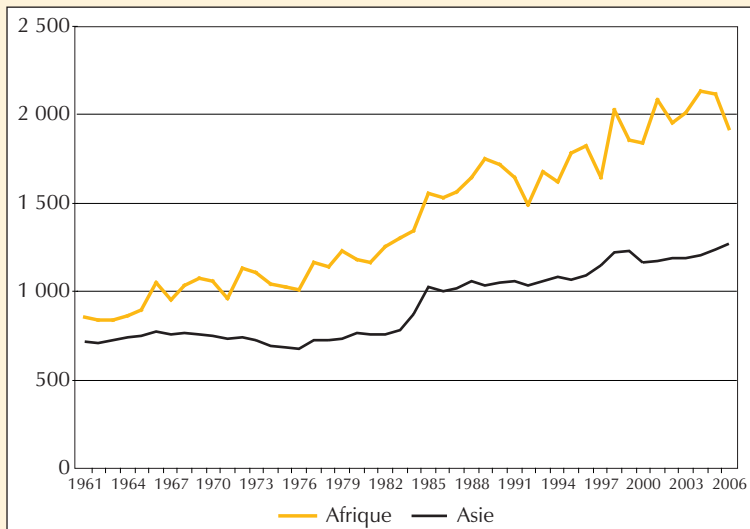
Source: FAO, 2008a.

**Graphique 18**  
Rendement des cultures de café (vert) (en kg/ha)  
en Afrique et en Asie, 1961-2006



Source: FAO, 2008a.

**Graphique 19**  
**Rendement des cultures de thé (en kg/ha)**  
**en Afrique et en Asie, 1961-2006**



Source: FAO, 2008a.

Comme cela n'a pas été le cas, une grande partie de l'agriculture en Afrique n'a pas, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres régions en développement, engagé un processus de transformation structurelle de la production des matières premières agricoles traditionnelles en vrac et une diversification en faveur de l'horticulture et des aliments transformés. De façon paradoxale, si le développement des marchés mondiaux de ces derniers produits a créé de nouvelles possibilités commerciales pour les pays d'Afrique, il s'est également traduit par une intensification de la concurrence pour saisir ces opportunités. La section ci-dessous examine certaines des contraintes extérieures à la participation des producteurs agricoles africains au commerce international de ces nouveaux produits agricoles.

### 3. Contraintes extérieures

#### (a) L'accès aux marchés<sup>19</sup>

La majorité des pays d'Afrique bénéficient de mécanismes d'accès préférentiel aux marchés de divers types. Les pays les moins avancés (PMA) et d'autres pays à faible revenu bénéficient notamment, en ce qui concerne leurs principaux marchés

à l'exportation, c'est à dire les États Unis et l'Union européenne, de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGOA) et de l'initiative «Tout sauf les armes». De même, les pays ACP ont un accès préférentiel aux marchés de l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de Cotonou, qui est en passe d'être remplacé par des accords de partenariat économique.

Toutefois, de nombreux produits agricoles sont touchés par des crêtes tarifaires et une progressivité des droits de douane (c'est à dire des droits plus élevés sur les produits transformés), ce qui décourage la diversification en faveur de produits à plus forte valeur ajoutée (McCalla et Nash, 2007). De ce fait, les pays d'Afrique pourraient rencontrer des difficultés d'accès aux marchés s'ils essayaient de développer leurs exportations à plus forte valeur ajoutée, ce qui montre combien il importe de tenir compte de la situation propre à chacun avant de formuler des généralités sur la question.

Les droits appliqués aux exportations des pays d'Afrique sont en moyenne inférieurs (de 0,3 %) à ceux appliqués aux exportations du reste du monde, et on peut donc dire que l'Afrique jouit d'un bon accès aux marchés<sup>20</sup>. Toutefois, cette situation tient principalement au fait que partout dans le monde ses principaux produits d'exportation, à savoir le pétrole, le gaz et les produits minéraux ou les produits de base, ne sont pas fortement taxés. Les pays d'Afrique qui se spécialisent dans certains produits agricoles (tels que la viande, le lait, le sucre ou certaines céréales) sont tout autant pénalisés que ceux qui exportent vers des marchés fortement protégés<sup>21</sup>. Les droits moyens qui frappent les produits agricoles sont beaucoup plus élevés que ceux qui frappent les produits manufacturés (McCalla et Nash, 2007) et l'agriculture est l'une des questions du «programme incorporé» de l'OMC pour lesquelles les négociations se poursuivent. Même le niveau élevé des droits qui frappent les produits agricoles sous-estime le degré de protection des régimes commerciaux adoptés par les pays développés, dont environ 30 % de la production agricole est fortement soutenue par des mesures non tarifaires telles que subventions à l'exportation et contingents tarifaires (McCalla et Nash, 2007). Par exemple, les agriculteurs de l'Union européenne et des États Unis continuent de recevoir des subventions, ce qui déprime les prix mondiaux et décourage les pays africains pauvres d'accroître leur production et leurs exportations. Il en résulte une perte de recettes pour ceux qui exportent des produits comme le coton, subventionné sur ces marchés.

Le Programme de travail de Doha a pour objectif à long terme la mise en place d'un système commercial juste et axé sur le marché, y compris la correction et la prévention des restrictions et des distorsions sur les marchés agricoles mondiaux. Les négociations globales prévues dans le cadre de ce programme de travail ont notamment pour but une amélioration substantielle de l'accès aux marchés, la réduction et à terme l'élimination de toutes les formes de subvention à l'exportation

et des réductions durables des mesures de soutien intérieur qui faussent les échanges (OMC, 2001). Trois décisions concernant l'agriculture ont été adoptées lors de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong en 2005, à savoir la suppression des subventions en 2013 au plus tard et permettre aux pays en développement de désigner des «produits spéciaux» pour lesquels les réductions tarifaires ne seront pas très importantes ainsi que conserver les limites de minimis autorisées concernant les subventions intérieures (OMC, 2005). Ces décisions constituent sans aucun doute une avancée dans les négociations, mais certains observateurs ont fait observer qu'elles ne représentent que des gains marginaux pour les pays en développement, et ce pour diverses raisons. Premièrement, la Déclaration ministérielle ne prévoit pas l'élimination des subventions intérieures dans les principaux pays développés pas plus qu'elle n'envisage de limiter ou de réglementer de façon efficace les subventions au titre de la «catégorie verte» dans les principaux pays en développement (Das, 2006; Sharma, 2006)<sup>22</sup>. Par ailleurs, les problèmes liés à la définition de formules de réduction des droits de douane et des subventions, ce que l'on appelle les «modalités de base», et au traitement des produits sensibles, n'ont pas été résolus (Heydon, 2006). Il convient toutefois de noter que l'Union européenne a récemment annoncé des plans de révision de sa politique agricole commune. On ne peut qu'espérer que cette révision se traduira par une réduction des subventions qui provoquent une distorsion des échanges et qui à l'heure actuelle limitent pour les pays africains les possibilités d'exportation de certains produits agricoles des régions tempérées.

Outre l'absence de progrès en matière de libéralisation du commerce agricole, les pays d'Afrique doivent faire face à des obstacles non tarifaires: leurs exportations doivent répondre à des critères de plus en plus stricts en vertu de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce<sup>23</sup>. Ces accords suscitent des préoccupations à deux niveaux.

Tout d'abord, l'utilisation abusive de ces prescriptions et des mécanismes de protection d'urgence (par exemple antidumping) se traduit par une perte de recettes d'exportation pour certains pays d'Afrique. À la fin des années 90, des pays européens ont interdit l'importation de poisson en provenance du Kenya, du Mozambique, de l'Ouganda et de la République Unie de Tanzanie pour non-respect de normes sanitaires et en raison des préoccupations suscitées par les systèmes de contrôle. Le manque à gagner potentiel a été estimé à 36,9 millions de dollars pour l'Ouganda alors qu'en République Unie de Tanzanie les pêcheurs qui vivaient des exportations vers l'Union européenne ont probablement perdu environ 80 % de leurs revenus (Mutume, 2006; voir également CNUCED, 1998b). D'après la Commission pour l'Afrique, si l'Union européenne devait appliquer aux bananes les normes internationales en matière de pesticides au lieu de ses propres normes qui

sont plus restrictives, la valeur des exportations annuelles de bananes de l'Afrique pourrait augmenter de 400 millions de dollars. D'après la Banque mondiale, le coût annuel pour les exportateurs africains de céréales, de fruits, de légumes et de noix lié au respect des prescriptions européennes relatives aux aflatoxines plutôt qu'aux prescriptions du Comité d'experts FAO/OMS des additifs alimentaires est de l'ordre de 670 millions de dollars (Mutume, 2006).

Deuxièmement, plusieurs pays d'Afrique n'ont ni les moyens techniques ni les ressources nécessaires pour se conformer aux normes. Par exemple, pour se conformer aux normes de l'Union européenne, l'Ouganda devrait dépenser environ 300 millions de dollars pour moderniser ses usines de production de miel et les paysans kenyans devraient dépenser dix fois plus qu'ils ne le font actuellement (Mutume, 2006).

La mise en place des laboratoires et l'acquisition des capacités de gestion nécessaires pour se conformer aux normes techniques et aux mesures sanitaires et phytosanitaires imposées par les marchés d'exportation devrait donc être l'un des principaux objectifs des programmes d'assistance technique en faveur du commerce et des infrastructures liées au commerce dans les pays d'Afrique. Ceux auxquels participe la CNUCED, à savoir le programme intégré conjoint d'assistance technique dans certains des pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) (Centre du commerce international), et le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés devraient être encouragés à entreprendre de tels projets de renforcement des capacités. Ces activités devraient être prioritaires dans les programmes d'aide au commerce.

### **(b) Pressions concurrentielles au sein du système commercial mondial<sup>24</sup>**

Les insuffisances des politiques économiques décrites ci-dessus ont été exacerbées par l'évolution récente du commerce international des matières premières agricoles. Les canaux de commercialisation et de distribution sont aujourd'hui de plus en plus fréquemment dominés par les supermarchés, créés par des modes de consommation mondiaux et par les nouvelles demandes liées aux préoccupations en matière de production, de technologie, de santé et de sécurité des denrées alimentaires. En particulier, les préoccupations en matière de santé et de sécurité impliquent une traçabilité, ce qui renforce la domination des chaînes mondiales de commercialisation ou de valeur<sup>25</sup>.

Les conditions plus strictes de participation aux chaînes mondiales de valeur sont venues s'ajouter aux problèmes rencontrés par l'Afrique pour diversifier ses exportations en faveur de nouveaux produits élastiques par rapport au revenu. Ce

déséquilibre des pouvoirs se traduit par une répartition inégale du revenu total. Les pays producteurs n'ont guère de moyens d'action, étant donné que l'agriculture y est très fragmentée et que la suppression des offices de commercialisation (dans le cadre des programmes d'ajustement) a limité la capacité des agriculteurs à accroître leur part des rentes des chaînes de valeur. À l'autre bout de la chaîne, les importateurs et les détaillants se battent pour obtenir une part des rentes de valeur, tout en cherchant à faire en sorte que seule une petite partie aille aux agriculteurs, aux intermédiaires des pays producteurs ou aux gouvernements (Fitter et Kaplinsky, 2001; voir également Gibbon et Ponte, 2005). Ceux qui contrôlent les points critiques le long de la chaîne, possèdent des noms de marques connues ou ont accès aux rayons des supermarchés sont ceux qui bénéficient le plus des chaînes de valeur mondiale.

La participation à des réseaux constitue donc un préalable important à l'accès aux marchés des pays développés. Des informations exactes, le respect des délais de livraison et le conditionnement sont désormais des éléments de plus en plus importants en terme d'avantage concurrentiel, et constituent des obstacles auxquels doivent faire face les nouveaux fournisseurs, y compris d'Afrique. En outre, l'Afrique a mis du temps à se tourner vers des sources de financement moins coûteuses et à mettre en œuvre des moyens logistiques efficaces qui sont, avec l'accroissement des ressources en capital et le développement des compétences, essentiels pour être compétitif et pouvoir participer aux chaînes mondiales de valeur en particulier et au commerce international en général. Compte tenu des faiblesses du secteur privé en Afrique, du sous-développement et du manque de fiabilité des réseaux de transport et de communication et de la faiblesse des institutions, il est peu probable que l'Afrique sera en mesure de rattraper dans un avenir prévisible son retard considérable en matière de compétitivité (CNUCED, 2003a; Havnevik *et al.*, 2007).

---

## C. Conclusion

---

L'analyse ci-dessus donne à penser que la libéralisation du commerce n'a eu qu'un impact limité sur les exportations agricoles de l'Afrique, en particulier par rapport à son impact sur d'autres régions en développement. Cette différence s'explique en partie par le fait que la libéralisation ne s'est pas accompagnée de mesures d'incitations et de politiques destinées à surmonter les principaux obstacles structurels et institutionnels au développement de la productivité, de la production et des exportations agricoles<sup>26</sup>. Ces obstacles ont persisté et n'ont pas permis aux exportations de tirer pleinement parti des nouvelles conditions créées par la libéralisation du commerce<sup>27</sup>. L'élimination des subventions et les dévaluations monétaires ont provoqué une hausse des coûts de production et de commercialisation, alors que la suppression des offices de commercialisation a créé



des incertitudes en matière de prix qui sont venues s'ajouter aux incertitudes de production d'une agriculture pluviale. De ce fait, les matières premières agricoles traditionnelles en vrac restent la principale source de recettes d'exportation d'une grande partie de l'Afrique. Ce qui est encore plus grave, cependant, c'est que même pour ces produits d'exportation, les pays d'Afrique ont vu leur part de marché diminuer au profit d'autres pays en développement.

L'Afrique a commencé à exporter de nouveaux produits agricoles pour lesquels le marché est porteur, mais les quantités exportées sont faibles compte tenu du potentiel du continent. L'intervention du secteur privé et la constitution de partenariats public/privé sont indispensables pour exploiter les opportunités qu'offrent ces nouveaux marchés, mais il n'y a que très peu de pays du continent où le secteur privé est suffisamment développé pour permettre d'avoir accès aux chaînes de valeur mondiales et de pénétrer sur les marchés de ces nouveaux produits. Le renforcement des capacités est par conséquent un préalable indispensable à tout renforcement durable de la position de l'Afrique dans la chaîne de valeur mondiale et donc à sa participation au commerce international de nouveaux produits porteurs (Gibbon et Ponte, 2005). Même les architectes de la libéralisation du commerce en Afrique ne contestent plus l'importance du rôle de l'État pour ce qui est de fournir ces biens publics (voir, par exemple, Banque mondiale, 2008b).

Il découle de ce qui précède que les politiques destinées à développer les exportations agricoles devraient avoir pour objectif de résoudre les problèmes socioéconomiques qui empêchent l'Afrique d'exploiter pleinement son potentiel, c'est à dire d'accroître la productivité, et de mettre en place les institutions qui lui permettent de participer efficacement au commerce international de produits agricoles. Cela signifie qu'il faudrait, notamment, accroître les investissements publics dans la recherche et le développement, les infrastructures rurales – y compris les routes et les systèmes d'irrigation – la santé et l'éducation, mais aussi faciliter l'accès aux intrants, encourager les nouveaux investissements et faciliter l'accès aux informations sur les marchés. Une conclusion rapide et conforme aux intérêts des pays d'Afrique des négociations agricoles dans le cadre du cycle de Doha sera également un élément clef du développement du commerce agricole de l'Afrique en général.